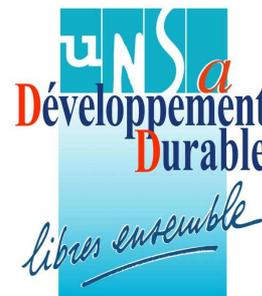




S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Comité Technique d'Établissement du 19 février 2015

Déclaration liminaire des représentants du personnel

Monsieur le Directeur général, ce Comité Technique d'Établissement est le premier depuis les élections professionnelles de décembre. En tant que représentants du personnel, nous tenons à vous faire part du ressenti du personnel du Cerema. Trois sentiments ressortent : **déception, inquiétude et méfiance**.

Premier sujet d'inquiétude : stratégie immobilière et projet stratégique

Sur l'immobilier, nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà exprimé en Conseil d'administration.

Le projet stratégique est un travail qui a mobilisé beaucoup de monde et de temps. Il met l'accent sur l'ancrage territorial et l'ouverture aux diverses collectivités. Enfin, il semble prendre en compte les évolutions de l'organisation territoriale de l'Etat.

Ce projet implique des repositionnements conséquents, tant en terme d'activités, à diminuer ou à développer, que de bénéficiaires.

N'est-il pas trop ambitieux au regard des moyens dont disposera l'établissement, pour mener à bien son projet ? La 8ème partie n'étant pas rédigée ou du moins pas communiquée, nous sommes en droit d'en douter.

La baisse de la subvention pour charge de service public nécessite d'augmenter la part de nos ressources propres. Pourtant le projet stratégique s'oriente vers la diminution des activités du domaine "infrastructures", alors qu'il représente 60% de nos ressources.

Ce domaine correspond encore à 37% de nos activités. C'est le cœur de métier du réseau scientifique et technique historique, pour lequel nous sommes reconnus.

Dans ce contexte très défavorable, comment réussir à opérer, en 5 ans, un changement de cap qui exige un temps d'adaptation et d'intégration des nouvelles activités, sans garantie de moyens conséquents en formation, en investissement... Et tout cela, sans mettre en péril la survie économique de l'établissement.

... / ...

Deuxième sujet d'inquiétude : les effectifs

Les représentants du personnel au Comité Technique devraient avoir les documents à l'avance et non pas en séance comme aujourd'hui ? Cela ne fait qu'amplifier la méfiance.

Monsieur le Directeur Général, lors de votre "Tour de France stratégique", vous avez exprimé des intentions claires, mais jamais quantifiées en terme d'effectifs.

Nous tenons à vous rappeler que derrière la GPEC, il y a des agents, avec des compétences qui ont justifié leur recrutement.

Enfin, quelle stratégie de maintien du niveau d'expertise envisagez-vous le Cerema ?

Troisième sujet d'inquiétude : l'action sociale.

Les restructurations en tous genres doivent être accompagnées d'une action sociale forte. Vous allez nous présenter aujourd'hui la mise en place des CLAS. Mais ce qui est nécessaire, voire indispensable, c'est une action sociale structurée pour être efficace. Nous ne vous relirons pas le contenu du document diffusé hier par la CFDT.

Quatrième sujet d'inquiétude : le règlement intérieur cadre

Nous voulons une harmonisation par le haut, après un état des lieux, détaillé et sincère, de ce qui marche ou ne marche pas . Le règlement intérieur cadre doit permettre de prendre en considération les spécificités de chaque mission ou site. Dans le calendrier que vous nous présentez, on ne voit pas l'étape de concertation locale, pour l'adaptation des règlements intérieurs des DTer/DTec au règlement intérieur cadre.

Le Baromètre de fin 2014

Nous saluons la transparence dont vous avez fait preuve, avec la mise à disposition des résultats de ce sondage. Il marque clairement la déception de la majorité des agents. Nous souhaitons maintenant savoir quelles réponses vous comptez apporter au personnel ?

Agenda du CTE

Nous renouvelons notre demande de 2014, à savoir un vrai agenda social regroupant tous les rendez-vous du dialogue social du Cerema, CTE, CHSCTE et pourquoi pas la ou les futures instances d'action sociale.

Enfin, la CFDT et l'UNSA vous demandent de mettre rapidement à l'ordre du jour des prochains Comités Technique les points suivants :

La **formation**, tant reçue que donnée, la politique de **recrutement**, les **promotions**, le régime **indemnitaires**, avec le processus de classement interne au Cerema. D'une manière générale, nous demandons la transparence des procédures, c'est-à-dire un écrit qui fixe la concertation et l'information des organisations syndicales et des agents concernés.